



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 3.12

N° de la demande : 2013-0878
Demande : Étiquettes du produit – nouveau site ou nouvelle culture hôte
Produit : Fongicide Acapela de DuPont
N° d'homologation : 30470
Matière active (m. a.) : Picoxystrobine
Numéro de document de l'ARLA : 2300427

Objet de la demande

La présente demande vise à homologuer un nouvel emploi pour le fongicide Acapela de DuPont sur le colza afin de supprimer la pourriture de la tige *Sclerotinia*/moisissure blanche et d'élargir l'utilisation du fongicide Acapela de DuPont afin d'inclure les applications terrestre et aérienne sur le colza.

Évaluation des propriétés chimiques

Une telle évaluation n'est pas requise pour la présente demande.

Évaluations sanitaires

Aucune évaluation toxicologique n'est requise pour la présente demande.

Aucune nouvelle donnée sur les résidus n'a été soumise en appui à l'ajout du colza sur l'étiquette du fongicide Acapela de DuPont, qui contient de la picoxystrobine. Les données dont on dispose étaient l'utilisation du fongicide Acapela de DuPont sur le colza. L'utilisation proposée du fongicide Acapela de DuPont sur le colza ne devrait pas entraîner de résidus de picoxystrobine dépassant la limite maximale de résidus (LMR) actuellement établie pour le groupe de cultures 20A. Par conséquent, l'exposition alimentaire à la picoxystrobine ne posera de risque inacceptable pour aucun sous-groupe de population, notamment les nourrissons, les enfants, les adultes et les personnes âgées.

Une évaluation a été effectuée relativement à l'ajout du colza sur l'étiquette du fongicide Acapela de DuPont. Les modifications proposées ne devraient pas entraîner de risque professionnel préoccupant concernant la matière active picoxystrobine. Aucun risque inacceptable n'est anticipé lorsque les travailleurs suivent les instructions sur l'étiquette et portent l'équipement de protection individuelle qui y est indiqué.

Évaluation environnementale

Aucune donnée environnementale supplémentaire n'était requise pour l'ajout des applications terrestre et aérienne du fongicide Acapela de DuPont sur le colza. Des zones tampons sont requises sur l'étiquette du produit afin de protéger les habitats aquatiques sensibles des effets potentiels de la dérive de pulvérisation résultant de l'utilisation sur le colza. Les zones tampons de pulvérisation vont de un à 20 mètres, en fonction de la profondeur de l'habitat aquatique et de la méthode d'application.

Évaluation de la valeur

En tout, sept essais en champ sur l'efficacité effectués entre 2008 et 2011 ont été présentés à l'appui de l'allégation proposée. Parmi ces essais, quatre ont été menés en Alberta et au Manitoba et les trois autres dans des pays d'Europe du nord (République tchèque, Allemagne et Suède). Les protocoles d'essai correspondaient au profil d'emploi proposé sur le colza. Tous les essais fournis à l'appui de l'allégation ont été examinés. La justification fournie a été acceptée afin de valider l'applicabilité des données provenant d'Europe.

Appliqué conformément à l'étiquette proposée, le fongicide Acapela de DuPont a entraîné une réduction significative de la gravité et de l'incidence de la moisissure blanche dans des conditions de pression de la maladie faible, modérée et élevée. On a constaté des augmentations du rendement de 8 à 43 % avec l'application du fongicide Acapela de DuPont dans les parcelles de colza infectées par la moisissure blanche. L'efficacité du fongicide Acapela de DuPont était équivalente ou supérieure aux étalons commerciaux homologués qui ont également été testés dans ces essais. On a observé une tendance à l'augmentation de l'efficacité avec des doses d'application accrues dans tous les essais menés en Europe; ce qui justifie la dose plus élevée proposée. Cette tendance n'a pas été observée dans les essais effectués au Canada étant donné qu'une seule dose a été testée dans chacun d'eux (0,88 L/ha ou 1,2 L/ha).

La valeur a été démontrée pour la fourchette de doses d'application proposée de 0,88 à 1,2 L/ha. En ce qui concerne la gestion de la résistance de la maladie, les applications séquentielles sont restreintes étant donné que le fongicide Acapela de DuPont doit être utilisé en rotation avec d'autres fongicides efficaces sur le colza. Aucun autre changement du profil d'emploi n'est requis.

L'homologation de l'allégation contre la moisissure blanche sur le colza sur l'étiquette du fongicide Acapela de DuPont fournira aux utilisateurs un fongicide offrant une excellente sécurité pour les cultures lorsqu'il est utilisé conformément aux directives, ainsi qu'une bonne efficacité contre une maladie grave pouvant avoir une incidence économique importante. Cette homologation offrira aux producteurs de colza canadiens un instrument de gestion supplémentaire qui est déjà à la disposition d'un grand nombre de leurs homologues internationaux.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a terminé une évaluation de toutes les données disponibles et est en mesure d'appuyer les modifications de l'étiquette du fongicide Acapela de DuPont.

Références

- 2272606 2012. Control of Sclerotinia (*Sclerotinia sclerotiorum*) in Canola (*Brassica napus*) with DPX-YT669 250SC (Dupont Acapela Fungicide). 277 pp. DACO 10.2.1, 10.2.2, 10.2.3.1, 10.2.3.3

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2014

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.